



Formule Expatriation - Demission/promesse embauche

Par **Semsem**, le **08/10/2010** à **12:15**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis plus de 7ans et ma compagnie (branche française) me propose un poste intéressant a l'étranger au sein du groupe

D' un point vu de contrat on me propose de signer un avenant dans lequel

- Je demissionne de mon poste actuel avec une promesse d'embauche au bout de 24 mois
- A mon retour je bénéficie de mon ancienneté acquise au sein du groupe (incluant le nouveau poste)
- A mon retour on me garantie un poste équivalent à celui que j'occupe actuellement et au moins le même niveau hiérarchique et le même salaire qu' avant mon départ
- Je peux exercer mon droit de retour si je suis licencié par la branche locale ou en cas de "situation personnelle de gravité exceptionnelle et justifiée" nécessitant un retour en France
- Mon nouveau poste est régi par le droit de travail du pays d'accueil (très libéral, anglosaxon)

Je voulais connaître votre avis et s'il y a un risque très important ou un aspect(s) auquel je dois faire attention

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **08/10/2010** à **12:26**

Bonjour,

Personnellement, je verrais plutôt un accord formalisé sur un congé sans solde ce qui éviterait une démission quitte à y mentionner tous les engagements que vous indiquez...

Pour sa rédaction vous pourriez vous faire aider par un avocat spécialiste...